

CONDITIONS DE LOCATIONS AGENCES DES ADRETS VIA SAS LES STATIONS

Tous les appartements loués sont la propriété de particuliers. La location saisonnière pour le compte de ces propriétaires est confiée à l'Agence des Adrets qui agit comme mandataire responsable du paiement.

INTERRUPTION DE SEJOUR

En cas d'interruption de séjour par le client, aucun remboursement ne sera effectué par l'Agence des Adrets.

ASSURANCE

> Responsabilité : l'Agence des Adrets ne peut être tenue pour responsable des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation, au déroulement du séjour ou de l'hébergement et aux prestations fournies à cette occasion.

Le client doit s'assurer contre les risques locatifs, vol, incendie, dégâts des eaux. L'assureur du locataire ne pourra exercer un quelconque recours à l'encontre du propriétaire ou de son mandataire en cas de sinistre.

> Réclamation : Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée à l'Agence des Adrets par lettre recommandée, avec accusé de réception au plus tard 8 jours après la fin de l'hébergement.

La renonciation d'un client à une ou plusieurs prestations comprises dans le forfait ne peut faire l'objet d'aucun remboursement ou contre partie par l'Agence des Adrets. En cas de litige, seul le Tribunal de Grande Instance d'Albertville est compétent (73200).

PRIX

Les prix s'entendent chauffage, électricité, eau chaude et eau froide, gaz et frais d'agence compris.

Ne sont pas compris la fourniture des draps et du linge de maison, les frais de téléphone, le nettoyage de l'appartement le jour du départ et la caution.

Il est expressément interdit d'utiliser les lits sans draps, ni taies. Les draps peuvent être loués pour une période allant de 1 nuitée à 15 nuitées (tarif entre 10 et 17 € selon la literie).

Un oreiller et une couverture sont fournis pour chaque lit locatif.

En cas de lits superposés, il est rappelé que le lit en hauteur ne convient pas aux enfants de moins de six ans.

CAUTION

Il est demandé le versement à l'arrivée, d'une caution restituée au plus tard un mois après votre départ. Le montant de la caution varie de 100 euros à 200 euros par lit locatif en fonction du confort de l'appartement.

Si le ménage de départ n'a pas été effectué par le locataire, il sera facturé suivant un prix forfaitaire et déduit de la caution, ainsi que le coût de remplacement de tout objet manquant ou détérioré.

Si ces frais excèdent le montant de la caution, le locataire s'engage à régler le solde.

Le locataire doit s'abstenir de boucher les aérations extérieures, bouches VMC et jeter dans les lavabos, baignoires, bidets, éviers ... des objets de nature à obstruer les canalisations faute de quoi il sera redevable des frais occasionnés pour la remise en service de ces équipements.

REMISE DES CLÉS

Pour Val Thorens, l'accueil se fait à l'Agence des Adrets, Résidence La Vanoise Rue Piétonne de Caron, 73440 Val Thorens.

Pour Les Menuires, l'accueil se fait à l'Agence des Adrets, station services, quartier de Preyerand, 73440 Les Menuires.

Pour Saint Martin de Belleville, l'accueil se fait au magasin Au coin des Producteurs, Residence Le Biolley à Saint Martin de Belleville (73440).

Pour Agay, l'accueil se fait à l'Agence des Adrets, Centre Commercial de La Bastide, Agay Plage, 1099 Boulevard de la Plage 83530 Agay.

1- Arrivée

La remise des clés se fait le samedi à partir de 17h00 jusqu'à 19h30. En cas d'arrivée tardive, s'entendre directement avec l'Agence. Si le locataire n'est pas arrivé le dimanche matin à 09h00 au plus tard (sauf accord avec l'Agence), l'Agence sera en mesure de relouer l'appartement. Toutes les sommes encaissées pour la réservation seront acquises de plein droit et le solde de la location sera exigé du locataire.

2- Départ

Le départ se fait à 09h00 au plus tard le samedi.

3- Perte des clés

Si la clé de l'appartement ou du casier à skis est perdue ou volée, la reproduction de la clé vous sera facturée (entre 30 et 300 € selon le modèle).

Si pour la sécurité des lieux nous devons changer le canon de porte de l'appartement et du casier à skis, le montant de la prestation vous sera facturé (entre 30 et 300 € suivant le type de clés).

Tarifs disponibles sur demande.

ÉTAT DES LIEUX ET INVENTAIRE

En raison du très grand nombre d'arrivées et de départs en même temps, il est difficile pour l'Agence de procéder à l'état des lieux en présence du locataire. Mais cet état a été fait avant l'arrivée et sera fait avant la prise de possession du locataire suivant. A défaut d'état des lieux, l'article 1731 du Code civil prévoit que le PRENEUR est présumé avoir reçu le logement en bon état de réparations locatives, et doit les rendre tels, sauf preuve contraire. Le PRENEUR est donc supposé prendre et rendre le logement en parfait état.

Toutes réclamations concernant les lieux loués ou l'inventaire devront être présentés dans un délais de deux (2) jours suivant la remise des clés au bureau de l'Agence.

Le locataire a la possibilité de faire effectuer en sa présence, un inventaire de sortie contradictoire, pendant les heures d'ouverture de l'Agence et avant l'heure limite de remise des clés. Pour cela, il devra aviser l'Agence 48 heures avant la date de son départ, s'engager à respecter l'heure de visite que lui fixera l'Agence au cours du dernier jour, remettre les clés à l'issue de l'inventaire et régler la somme de 25 euros à titre de frais supplémentaires.

OCCUPATION

Le locataire jouira des lieux et du mobilier en « bon père de famille », il devra respecter le règlement intérieur de l'immeuble. Dans le cas contraire, le locataire se verra expulsé de son appartement. Toutes les sommes versées pour la location ainsi que la caution seront conservées à titre de dédommagement.

Les appartements ne pourront être occupés que par le nombre de personne indiqué au contrat et correspondant à l'équipement dont ils sont pourvus.

Le locataire ne pourra sous aucun prétexte introduire dans les locaux loués aucun animal, sans autorisation spéciale du propriétaire ou de son mandataire. Une somme forfaitaire de 25 euros sera alors versée à l'Agence.

Certains appartements sont équipés de connection internet par le wifi : le locataire et les occupants de l'appartements s'engagent en leur nom personnel, à ne pas diffuser le code d'accès à une ou des personnes qui ne logent pas avec eux.

L'Agence de réserve le droit de visiter ou de faire visiter l'appartement pendant la période de location.

CONDITION D'UTILISATION DU WIFI

Certains appartements sont équipés de wifi.

L'ensemble des éléments (nom d'utilisateur, mot de passe ...) permettant à l'utilisateur de s'identifier sur le réseau Wifi est strictement personnel et confidentiel.

L'utilisateur s'engage à conserver les informations d'identification secrètes et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

Tout accès au réseau en utilisant les identifiants de l'utilisateur est fait sous l'entière responsabilité de celui-ci.

Il appartient à l'utilisateur de vérifier qu'il dispose des équipements matériels, logiciels, navigateurs lui permettant d'utiliser le service.

Lorsque l'utilisateur se connecte au réseau Wifi, il s'engage à ne pas utiliser les ressources mises à sa disposition pour :

- charger, stocker, publier, diffuser ou utiliser des documents, informations, images, vidéos, programmes, logiciels etc... à caractère violent, pornographique ou contraire aux bonnes mœurs, ou susceptibles de porter atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité, ainsi qu'à la protection des mineurs,
- de caractère diffamatoire et de manière générale illicite,
- protégés par les lois sur la propriété intellectuelle, sauf à posséder les autorisations nécessaires,
- harceler, menacer ou injurier et de manière générale violer les droits en vigueur,
- transmettre sciemment des fichiers contenant des virus ou des données altérées

Certaines des activités énoncées ci-dessus peuvent constituer des infractions de nature pénale.

L'utilisateur devra prendre toutes les mesures nécessaires de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels notamment de la contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau ou de l'intrusion d'un tiers dans le système de son terminal.

L'utilisateur est le seul responsable de tout préjudice direct ou indirect, matériel ou immatériel causé à des tiers du fait de l'utilisation du réseau Wifi.

En cas de non-respect des engagements et responsabilités édités ci-dessus, l'Agence des Adrets procédera à la suspension immédiate du droit d'accès de l'utilisateur.

L'Agence des Adrets s'engage à ne pas transmettre les données recueillies dans le cadre de l'inscription au réseau Wifi, à ne pas divulguer les informations de connexions (pages internet, date et heure de connexion et déconnexion) collectées lors de l'utilisation du réseau wifi par l'utilisateur et à respecter les correspondances privées reçues ou transmises par l'utilisateur sur son réseau et/ou sur le réseau Internet. Il peut être fait exception à cette règle de confidentialité dans les limites autorisées par la loi, à la demande des autorités publiques et/ou judiciaires.

L'Agence des Adrets ne saurait être tenue pour responsable :

- en cas de mauvaise utilisation du Service par l'Utilisateur,
- en cas de mauvaise installation et/ou de mauvaise configuration et/ou de dysfonctionnement de l'ordinateur portable ou du PDA de l'Utilisateur et/ou de la carte réseau Wireless LAN (IEEE 802.11b),
- en cas de non respect par l'Utilisateur de ses obligations,
- en cas d'impossibilité d'accès par Internet au réseau privé virtuel d'une entreprise (VPN),
- en cas de perturbations ou d'interruptions du réseau ou de l'accès WI-FI,
- en cas de perturbations et/ou d'indisponibilité totale ou partielle, et/ou d'interruption de tout ou partie des services proposés sur les réseaux exploités par des Opérateurs Tiers,
- en cas de force majeure au sens de la jurisprudence de la Cour de Cassation.
- à l'occasion des présentes, l'Agence des Adrets reste étrangère à tous litiges qui peuvent opposer l'Utilisateur de nos services à des tiers.
- à l'occasion des présentes, l'Agence des Adrets propose gratuitement l'accès au réseau WI-FI et ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de perturbation voir de non accès à celui-ci.